

**Communauté de Communes
Airvaudais - Val du Thouet
33 Place des Promenades
BP 02
79600 AIRVAULT**

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013**

L'an deux mil treize le trois du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, régulièrement convoqué par M. PRINCAY Maire de la commune siège de nouvelle communauté, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie de AIRVAULT.

La séance est ouverte sous la présidence de Jacky PRINCAY Doyen d'âge.

29 présents :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : PRINCAY Jacky, MORIN Jean Paul, BRAULT Claudine, TEILLIER Pierrette, METREAU Jacques, JAULIN Marie-Hélène, ROUSSEAU Huguette, COLIN Jean Marie, GOURDON René, REIGNIER Michel, FOUILLET Olivier
- ✓ Commune de Assais les Jumeaux : CESBRON Jean-Pierre, BIRONNEAU Jean-Pierre
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : PAQUEREAU Dominique, ROBERT Daniel
- ✓ Commune de Boussais : MUNOZ Didier, GIRET Gérard
- ✓ Commune de Le Chillou : BARIGAULT Jeanne,
- ✓ Commune d'Irais : BAUDON Gérard, MEUNIER Joël,
- ✓ Commune de Louin: NOLOT Monique, BOURREAU Rémi
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : MARTEAU Jacky, BOCQUIER Jacques, CESBRON Jean Marie
- ✓ Commune de Tessonnrière : DAMBRINE Frédérique, DUCAROIS Gilles
- ✓ Commune de Maisontiers : COIFFARD Jean-François, JOZEAU Patrice.

1 pouvoir

- ✓ Pascal ROCHARD a donné pouvoir à Jeanne BARIGAULT

Date de la convocation : 26 novembre 2013

Monsieur Olivier FOUILLET été élu secrétaire de séance.

Monsieur Jacky PRINCAY doyen d'âge et président l'ouverture de la séance rappelle la jurisprudence (TA Montpellier du 09/10/2003 et CE du 12/06/2002) autorisant l'installation anticipée du Conseil Communautaire qui permet de faciliter la mise en fonctions de la nouvelle intercommunalité

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance est ouverte par Monsieur Jacky PRINCAY doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, qui après l'appel nominal a déclaré installé :

- ✓ Commune d'Airvault : PRINCAY Jacky, MORIN Jean Paul, BRAULT Claudine, TEILLIER Pierrette, METREAU Jacques, JAULIN Marie-Hélène, ROUSSEAU Huguette, COLIN Jean Marie, GOURDON René, REIGNIER Michel, FOUILLET Olivier
- ✓ Commune de Assais les Jumeaux : CESBRON Jean-Pierre, BIRONNEAU Jean-Pierre
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : PAQUEREAU Dominique, ROBERT Daniel
- ✓ Commune de Boussais : MUNOZ Didier, GIRET Gérard
- ✓ Commune de Le Chillou : BARIGAULT Jeanne, ROCHARD Pascal,
- ✓ Commune d'Irais : BAUDON Gérard, MEUNIER Joël,
- ✓ Commune de Louin: NOLOT Monique, BOURREAU Rémi
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : MARTEAU Jacky, BOCQUIER Jacques, CESBRON Jean Marie
- ✓ Commune de Tessonnrière : DAMBRINE Frédérique, DUCAROIS Gilles
- ✓ Commune de Maisontiers : COIFFARD Jean-François, JOZEAU Patrice.

Il est rappelé que toutes les communes ayant au moins 2 conseillers titulaires, aucune n'a de conseiller suppléant.

ELECTION DU PRESIDENT

DELIBERATION N° 2013-01

Le Président doyen d'âge, explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après un appel à candidature, se déclare(nt) candidat(s) : Dominique PAQUEREAU.
Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- Dominique PAQUEREAU 27 voix
- Jacky PRINCAVY 2 voix
- Jean François COIFFARD 1 voix

Dominique PAQUEREAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Dominique PAQUEREAU a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS

DELIBERATION N° 2013-02

M. Le Président, nouvellement installé, précise que conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau Communautaire de l'EPCI qu'est la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet est composé du Président, d'un ou plusieurs vice présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Il rappelle également que pour les EPCI créés en application de l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010, et pour la période précédant le prochain renouvellement général des conseils municipaux, ce sont les dispositions de ce même article du CGCT qui s'appliquent, à savoir que : Le nombre de vice présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci. Le nombre maximum de vice présidents est donc de 9.

Le Conseil Communautaire décide de déterminer à mains levées le nombre de vice présidents à élire et M. Le Président propose d'en élire 7 et de puiser parmi les vice présidents déjà en place dans la Communauté de Communes de l'Airvaudais et la Communauté de Communes du Val du Thouet afin de permettre une continuité du travail en cours.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de procéder à l'élection de 7 vice présidents.

ELECTION DES VICE PRESIDENTS

M. Le Président expose que l'élection des vice-présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du Président : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

↳ Election du 1^{er} vice président

DELIBERATION N° 2013-03

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après un appel à candidature, se déclare(nt) candidat(s) : Jean François COIFFARD
Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Jean François COIFFARD 26 voix
- Frédérique DAMBRINE 2 voix
- Jacques BOCQUIER 1 voix

Jean François COIFFARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} vice Président et a été immédiatement installé.

Jean François COIFFARD a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

↳ Élection du 2^{ème} vice président

DELIBERATION N° 2013-04

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après un appel à candidature, se déclare(nt) candidat(s) : Jacky PRINCAY
Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Jacky PRINCAY 20 voix
- Frédérique DAMBRINE 2 voix
- Michel REIGNIER 1 voix
- Jean Pierre CESBRON 1 voix
- Pierrette TEILLIER 1 voix

Jacky PRINCAY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} vice Président et a été immédiatement installé.

Jacky PRINCAY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

↳ Élection du 3^{ème} vice président

DELIBERATION N° 2013-05

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après un appel à candidature, se déclare(nt) candidat(s) : Jean Pierre CESBRON
Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Jean Pierre CESBRON 18 voix
- Frédérique DAMBRINE 4 voix
- Jean Pierre BIRONNEAU 2 voix
- Olivier FOUILLET 1 voix

Jean Pierre CESBRON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} vice Président et a été immédiatement installé.

Jean Pierre CESBRON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

↳ Élection du 4^{ème} vice président

DELIBERATION N° 2013-06

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après un appel à candidature, se déclare(nt) candidat(s) : Gérard GIRET
Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Gérard GIRET 20 voix
- Frédérique DAMBRINE 7 voix
- Huguette ROUSSEAU 1 voix
- Olivier FOUILLET 1 voix

Gérard GIRET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} vice Président et a été immédiatement installé.

Gérard GIRET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

↳ Élection du 5^{ème} vice président

DELIBERATION N° 2013-07

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après un appel à candidature, se déclare(nt) candidat(s) : Jean Marie CESBRON
Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Jean Marie CESBRON 18 voix
- Frédérique DAMBRINE 9 voix
- Jean Pierre BIRONNEAU 1 voix
- Jean Pierre CESBRON 1 voix

Jean Marie CESBRON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} vice Président et a été immédiatement installé.

Jean Marie CESBRON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

↳ Élection du 6^{ème} vice président

DELIBERATION N° 2013-08

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après un appel à candidature, se déclare(nt) candidat(s) : Frédérique DAMBRINE
Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Frédérique DAMBRINE 19 voix
- Jacques BOCQUIER 2 voix
- Gérald BAUDON 2 voix
- Huguette ROUSSEAU 1 voix
- René GOURDON 1 voix
- Monique NOLOT 1 voix
- Michel REIGNIER 1 voix

Frédérique DAMBRINE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 6^{ème} vice Président et a été immédiatement installé.

Frédérique DAMBRINE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

↳ Élection du 7^{ème} vice président

DELIBERATION N° 2013-09

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après un appel à candidature, se déclare(nt) candidat(s) : Olivier FOUILLET

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Olivier FOUILLET 22 voix
- Marie Hélène JAULIN 3 voix
- Jacques BOCQUIER 2 voix
- Daniel ROBERT 1 voix
- Gérald BAUDON 1 voix

Olivier FOUILLET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 7^{ème} vice Président et a été immédiatement installé.

Olivier FOUILLET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

A Airvault le 04 décembre 2013.

PV sommaire affiché le

Le Président nouvellement élu
Dominique PAQUEREAU.